Extrait du Démocratie & Socialisme

http://www.democratie-socialisme.fr

Jean-Jacques Goldmann: « Nous aurons nos dimanches »...

Non au projet de loi Sarkozy-Mallié, Bertrand, et Chatel, de travail le dimanche

- Social -

Date de mise en ligne : lundi 13 octobre 2008

Démocratie & Socialisme

Non au projet de loi Sarkozy-Mallié, Bertrand, et Chatel, de travail le dimanche

Les députés sont saisi d'une nouvelle proposition de loi (Mallié) promue par Xavier Bertrand, et Luc Chatel visant à supprimer le principe du repos dominical. Une loi qui vise à remplacer la civilisation du loisir par la civilisation du caddie : Sarkozy, pour déréglementer la durée du travail, s'attaque aussi à nos dimanches.

Cette attaque contre le principe de l'interdiction du travail le dimanche instauré depuis 1906, est une forme de vandalisme social. Car il met en cause un repère collectif qui permet de structurer notre société socialement, économiquement et même écologiquement.

L'aspiration à un jour collectif de repos est une exigence fondamentale : pour la famille, la vie citoyenne, les loisirs, la vie associative, culturelle, sportive etc. Le progrès véritable serait d'aller vers deux jours de repos hebdomadaires pour tous. Non pas de supprimer le seul qui existe.

Il y a des cas où le travail du dimanche s'impose : dans les secteurs de la santé, de la restauration, des transports, des activités sportives et culturelles, dans certaines industries pour des raisons techniques ou encore certains commerces (alimentaires) précis. Il est impossible d'épargner 5 % des salariés français qui y sont astreints. Mais la volonté doit être de limiter ces cas et non pas de les étendre.

Pourquoi achèterait-on des fringues, des meubles ou autres produits non urgents le dimanche alors qu'on peut le faire le vendredi ou le lundi notamment si les durées du travail se rapprochaient vraiment des 35 h?

Pourquoi déployer des vendeuses, travailleuses pauvres les dimanches ? Pourquoi encourager les précaires qui vont évidemment occuper ces postes ? Ce ne seront pas des « volontaires » : le volontariat n'existe en aucun cas en droit du travail, c'est le patron, seul, qui décide ou non d'embaucher le dimanche, jamais le salarié...

Des patrons ouvrent déjà, dit-on! certes mais ce sont des contrevenants. Sur environ 700 000 commerces, il y aurait 22 000 ouvertures autorisées, mais quelques milliers de plus... en fraude: ces derniers ne peuvent se prévaloir de leur turpitude. Actuellement 5 % des Français travaillent régulièrement le dimanche et 1 sur 20 épisodiquement. Ca suffit: le système actuel est à la fois ferme (interdiction) et souple (dérogations contrôlées). Il faut, pour empêcher la délinquance patronale, là comme dans d'autres domaines, des moyens plus efficaces aux sections d'inspection du travail pour faire respecter la réglementation. Pourquoi le ministère n'agit-il pas davantage par des référés et astreintes sous forme d'amendes lourdes?

L'offensive pour forcer les salariés à travailler le dimanche s'appuie sur des promesses de compensations liées au salaire : certes les salaires sont trop bas, il faut les augmenter mais pas en dégradant les conditions de travail et de repos.

D'ailleurs, si le travail du dimanche se généralise, les « majorations » disparaîtront, bien sûr. Certains salariés manipulés à « Plan de campagne » (dans les Bouches du Rhône) qui manifestent pour "généraliser le travail le dimanche" oeuvrent à leur propre perte. Ils ne comprennent pas que leur majoration (d'ailleurs souvent limitée à 30 % voire 50 % rarement 100 %) est due au caractère exceptionnel de l'ouverture, mais qu'elle sera remise en cause s'il y a généralisation.

On nous dit que c'est pour stimuler le commerce : c'est stupide, l'effet économique sera nul, et cela fera disparaître des emplois : le pouvoir d'achat n'étant pas extensible, ce qui sera acheté le dimanche ne le sera pas les autres jours. Seules les hyper et grandes surfaces tireront leur épingle du jeu, il a été calculé que les petits commerces y

Non au projet de loi Sarkozy-Mallié, Bertrand, et Chatel, de travail le dimanche

perdraient 30 000 emplois (c'est ainsi que toutes les associations de petits commerçants sont CONTRE la généralisation de l'ouverture le dimanche). Les embauches qui auront lieu le dimanche se traduiront par des réductions d'effectifs le lundi et les autres jours...

Les sondages sont clairs : 85 % des Français qui se prononcent CONTRE travailler eux-mêmes le dimanche. On connaît la vie non satisfaisante des infirmières ou des cheminots qui sont obligés de travailler le dimanche et qui cherchent à obtenir difficilement dans leurs plannings surchargés, une fois toutes les cinq ou six semaines un dimanche en famille... Pourquoi faire subir cela aux autres, quand ce n'est pas nécessaire ? Dans le commerce alimentaire, la convention prévoit un dimanche de repos à tour de rôle toutes les 8 semaines, quelle galère pour l'obtenir !

Défendons pour les salariés le droit au repos dominical adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1906, on ne va pas accepter d'en revenir au 19e siècle! Mieux : revendiquons le rétablissement de la semaine de cinq jours, avec deux jours de repos consécutifs légaux pour tous. On travaillera mieux pour travailler tous.

Gérard Filoche, lundi 14 octobre 08